

II - À REMPLIR PAR LE TRAVAILLEUR ALE

Utilisez des majuscules s.v.p.

Madame

Monsieur

Nom et prénom

NISS.

Rue et numéro

Eventuellement

Tél. privé..... GSM

Code postal Commune

E-mail

Chèque ALE perdus ou volés

Je déclare sur l'honneur que les chèques ALE du n° au n°
(au total chèques)

Ont été perdus Ont été volés (joindre PV de déclaration à la police)

Je joins une copie du récapitulatif de l'utilisateur prouvant qu'il m'a transmis les chèques susmentionnés.
Je fais compléter la partie ci-dessous par l'agent ALE.

Il ressort du formulaire de prestations que:

- les chèques ALE mentionnés ci-dessus peuvent être payés
 seuls les chèques ALE mentionnés ci-après peuvent être payés

Cachet de validation ALE

Date ____-____-____

Signature agent ALE

Vous recevrez un bon de valeur 7 mois après la date de validité des chèques.

Je m'engage à n'utiliser les chèques que je retrouverais ou qui me seraient restitués, qu'après en avoir informé Edenred.

Chèques ALE perdus ou volés, retrouvés avant la réception du "bon de valeur"

Je déclare que les chèques ALE du n° au n° (au total chèques)
ont été retrouvés. La demande du "bon de valeur" est annulée.

Changement d'adresse

Ancienne adresse:

Rue et numéro

Code postal

Commune

Remarques:

Signature travailleur ALE Date

Suite à la sixième réforme de l'état, la compétence pour le régime des ALE est, à partir du 1^{er} juillet 2014, transférée à la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone et la Région flamande.

L'ALE reste toutefois, en vertu de l'article 94, §1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, chargée de l'exécution de ses tâches, jusqu'au moment où la Région modifierait son rôle.